

L'hémophilie et le danger de la circoncision non contrôlée

Il y a plus de 2000 ans, le talmud babylonien stipulait que «si deux frères décédaient de complications hémorragiques après circoncision, le troisième enfant devait en être dispensé» en expliquant qu'il y a des familles chez qui le sang est fluide tandis que chez d'autres il coagule.

Par Lamhène Latifa*

Cette observation permet d'apprécier l'ancienneté et la gravité de cette maladie dite aussi «maladie des rois». Elle a atteint une des plus célèbres familles royales en Europe, celle de la reine Victoria qui a perdu son fils par hémorragie cérébrale et qui par ses filles a transmis la maladie à leurs descendances en Russie et en Espagne. Aucun des descendants hémophiles de Victoria n'a dépassé l'âge de vingt ans.

L'hémophilie est une pathologie grave de la coagulation du sang dont la prise en charge thérapeutique ne peut être banalisée. Actuellement, un traitement bien conduit permet une vie proche de la normale en termes d'espérance et de qualité de vie.

L'hémophilie est un trouble génétique, rare, de la coagulation du sang. Elle atteint les sujets de sexe masculin avec une incidence de 1/5000 naissances mâles. Dans un tiers des cas, il n'y a pas d'histoire familiale d'hémophilie. L'anomalie apparaît dans une famille et va se transmettre aux autres générations.

La maladie est due à l'absence ou à la diminution d'un des facteurs de la coagulation habituellement présent dans le sang. Il y a deux types d'hémophilie : l'hémophilie A (déficit en facteur VIII) et l'hémophilie B (déficit en facteur IX). Les saignements et les risques encourus sont identiques et pour le malade et son médecin, la différence

réside principalement dans le traitement de substitution à administrer pour chaque cas.

Dans l'hémophilie, les malades ne sont pas tous atteints de la même façon et l'on distingue 3 types selon leur degré de sévérité et le taux de facteur présent dans le sang. Les formes sévères sont les plus fréquentes, plus de 60% des cas.

L'hémophilie se caractérise par des saignements dans les muscles et les articulations qui se répètent et entraînent des séquelles faisant du patient non ou mal traité, un véritable handicapé moteur à l'âge adulte. Malheureusement, il est souvent chômeur en raison des absences à l'école et l'impossibilité de faire un métier manuel. Les hémorragies débutent avant l'âge d'un an (vaccinations, plaies hémorragiques, hématomes lors des premiers pas...). La fréquence des saignements reste élevée tout au long de la vie, parfois même, sans cause apparente (saignements spontanés).

La gravité des symptômes fait qu'il est souvent plus évident chez un hémophile sévère que chez un hémophile modéré ou mineur, car dans ces cas, la maladie est découverte un peu plus tard voire même à l'âge adulte lors d'une intervention chirurgicale (qui peut le conduire à la mort).

Les hémorragies chez les hémophiles peuvent être externes donc visibles à l'œil nu et internes telles que les hématomes et les hémor-

rhoses (hémorragies articulaires), très invalidantes à long terme allant souvent jusqu'aux handicaps moteurs sévères. Celles-ci nécessitent dans tous les cas des consultations en urgence pour un traitement précoce voire même des hospitalisations dans la plupart des cas.

Quelle que soit la nature du saignement, il est important de transfuser rapidement le produit de substitution (facteur manquant) afin d'arrêter les saignements et les douleurs ainsi que toutes les autres complications.

Un traitement précoce nécessite une quantité moins importante de facteurs à injecter, ce qui au bout du compte revient moins cher en terme de coût.

En Algérie, nous prévoyons de trouver près de 3000 hémophiles en tenant compte des statistiques, mais nous n'en n'avons recensé que 1300, en raison de la méconnaissance de la maladie, le non-suivi des malades, l'absence de diagnostic systématique à la naissance voir les décès.

De ces malades déclarés, plus de 90% sont des handicapés physiques (un handicap qui est redouté plus que la mort) et sociaux (scolarité ratée à cause des hospitalisations répétées, manque de qualification, chômage, rejet social...)

Et malgré la marche progressive de la science et l'existence de traitements de substitution, de nos jours, certains actes médicaux tels que la circoncision peuvent être considérés comme mortels car cette petite chirurgie, en temps normal banale, peut causer le décès chez les hémophiles par ignorance de la maladie, car l'absence d'antécédents familiaux ou parce que le bilan pré-opé-

toire normalement systématique n'a pas été fait (en l'occurrence le bilan d'hémostase).

La principale problématique quotidiennement vécue par les hémophiles, et néanmoins pas des moindres, reste l'indisponibilité des traitements de substitution. De ce fait, très souvent, les circoncisions se font lors des hospitalisations pour un tout autre problème de santé qui, bien évidemment, nécessite une consommation de médicaments anti-hémophiliques.

De ce fait, l'Association algérienne des hémophiles interpelle les autorités, encore une fois, pour assurer une disponibilité permanente des médicaments anti-hémophiliques et insiste sur le diagnostic qui constitue la clé de voûte (ou le berceau) de la prise en charge de la maladie et surtout dans le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, qu'un bilan pré-opératoire aussi basique qu'il soit se fasse avant tout acte chirurgical même minime (circoncision, extraction dentaire).

Aussi, nous souhaiterions profiter de cette occasion pour rappeler que le traitement substitutif à domicile, au même titre qu'un diabétique avec son insuline, reste la solution la plus appropriée pour sortir du gouffre.

Les malades hémophiles algériens ne réclament aucune «couronne» pour cette maladie des rois, mais seulement un accès convenable aux soins, ils aspirent à une vie plus digne et ne veulent plus être bercés d'illusions avec des promesses qui ne voient malheureusement toujours pas le jour.

L. L.

* Lamhène Latifa, présidente de l'Association des hémophiles algériens.

LA POLICE JUDICIAIRE DE BOUMERDÈS MET FIN AUX AGISSEMENTS D'UN ESCROC DE HAUT VOL

Benali ne sévira plus

Les services de la police judiciaire (PJ) de la ville de Boumerdès, à l'issue d'une enquête qui aura duré trois mois et qui les avait conduits jusque dans la ville de Ksar Chellala dans la wilaya de Tiaret, ont mis fin aux agissements d'un redoutable escroc qui sévissait depuis des décennies sur l'ensemble du territoire national.

Il a à son tableau de chasse de nombreuses victimes. Il s'agit d'un certain Benali Rahmoune, 65 ans, repris de justice notoire et qui a fait l'objet de pas moins de 7 mandats d'arrêt, sous divers noms, de la part de la justice.

La dernière victime de cet escroc, un industriel de la ville de l'ex-Rocher-Noir, a été «soulagée» d'une somme qui avoisine les 3 milliards de dinars. Cet escroc s'est enga-

gé à fournir 11 camions de type C260 SNVI contre la somme indiquée. A défaut de camions, cet arnaqueur a remis des cartes grises falsifiées et portant des noms de personnes dont certains sont à l'étranger depuis des décennies. Il a, en outre, affirmé à «son client» que les véhicules étaient simplement retenus temporairement par une institution militaire de l'Ouest algérien à cause d'un litige finan-

cier. Ne voyant pas les camions arriver, l'industriel a déposé une plainte.

Après leurs investigations, les agents de la PJ de Boumerdès, se sont aperçus que ce quidam avait déjà sévi sous un autre nom, Benali Noujdjem en l'occurrence et il est sous 4 mandats d'arrêt.

L'individu a été présenté devant la justice de Boumerdès qui l'a inculpé d'escroquerie, de falsification, de faux, usage de faux et trafic de cartes grises avant de le placer sous mandat de dépôt.

Les policiers ont laissé le dossier ouvert pour recueillir d'autres plaintes d'éventuelles victimes de cet escroc qui a eu sa première affaire dans

les années 1960. «Il avait un style extraordinaire pour impressionner et induire en erreur ses victimes. A chacune de ses nombreuses comparutions devant la justice, il mettait des costumes spéciaux de haute qualité pour se donner une prestance», nous confiait un policier.

Par malheur, pour un haut cadre sécuritaire qui a longtemps exercé dans la wilaya de Boumerdès, cet individu porte le même nom que lui.

Or, de ce qui ressort de nos informations, aucune parenté ni autre lien ne lient ce cadre à l'escroc de Tiaret, qui sont, d'ailleurs, de deux régions différentes.

Abachi L.

MAHMOUD EL MACHHADANI, PRÉSIDENT DU PARLEMENT IRAKIEN, AUDITIONNÉ PAR LES EUROPÉENS

Il était une fois l'Irak

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

El Machhadani, président des représentants irakiens (en fait, le Parlement) oppose au plan de partition américain une sorte de «fédéralisme levantin».

Trop compliqué et trop tard, relèvent, ici, nombre d'observateurs. La Commission des affaires étrangères du Parlement européen, qui a écouté, noté et enregistré, accorde-t-elle du crédit au plan El Machhadani ?...

De la tenue. Des a propos. Des vérités déclamées avec beaucoup de conviction et des facultés d'analyse et oratoires réelles. Est-ce suffisant, serait-ce suffisant pour sauver l'Irak d'une disparition-partition et du chaos ? C'est-à-dire d'une disparition tout court.

Pour rappel, beaucoup de pays et d'entités que l'on donnait pour stables et/ou même éternels ne font plus partie du monde actuel et ne sont pas répertoriés dans le fichier de l'Organisation des Nations Unies.

Pour l'Irak et dès que le toccin de l'occupation américaine sonna, il devint évident que la mise en scène du pire scénario s'ébranlât. Avec comme meilleurs seconds rôles les Irakiens chiites et kurdes qui s'étaient prêtés à cette superproduction.

Les regrets, les paroles impertinentes ou même le courage n'y feront absolument rien du tout. L'Irak est, et le sera davantage les années à venir, ingouvernable.

Toute possibilité de restituer ce pays en entier à ses habitants était, dès l'entame de l'agression anglo-américaine, nulle. Pour une seule et majeure raison : aucun pouvoir, aucun montage, aucune coalition et aucun compromis ne peuvent être agréés ou crédibilisés sous la protection des forces d'occupation.

A cette équation, le chef de la Chambre basse irakienne ne répondra pas à Bruxelles. Pour autant, il faut acter que Mahmoud El Machhadani, président des représentants irakiens (le Parlement) a dénoncé, vigoureusement, la proposition américaine de partition de son pays sur des bases «religieuses».

El Machhadani ne rejette pas, cependant, une nouvelle configuration de l'Irak basée sur «les intérêts de chaque région».

Le président de la Chambre basse irakienne plaide, en définitive, pour une sorte de «fédéralisme levantin».

En demandant, ici, à Bruxelles, capitale de l'Europe, que les «Etats-Unis présentent leurs excuses au peuple irakien pour avoir osé parler de partition», Mahmoud El Machhadani sait, parfaitement, que ça n'aura pas de suite.

Au demeurant, le président du Parlement irakien n'est pas pour le retrait ou le départ des troupes américaines du pays.

«Lorsque, dira-t-il lors de la conférence de presse, nous aurons reconstruit l'Irak, nous demanderons aux Etats-Unis de remplacer les bottes par des ordinateurs».

Peut-être que les Américains accéderaient-ils au vœu de Mahmoud El Machhadani d'avoir, pour son pays, des ordinateurs. Ça sera, en toute vraisemblance, en plus des bottes. La partition de l'Irak est en marche.

A. M.